

Rencontre Mensuelle : Conférence WEB 2.0

Jeudi 24 Février 2011 :

Savez-vous que certaines entreprises, même de taille modeste, utilisent depuis peu avec succès le Web 2.0 pour développer leur business ? Après une telle question on objecte souvent « Oui mais ce sont des start-up à l'autre bout du monde ou de très grandes entreprises ». Et bien étonnamment de nombreuses PME de votre région en ont déjà fait l'expérience.

Et si votre entreprise savait en faire autant ...?

Pour le découvrir le CEPR vous propose une rencontre mensuelle exceptionnelle au Lycée Ker Siam de Dinan, de 18 h 30 à 21 h.

Notre objectif : démystifier ce qui se cache derrière l'expression Web 2.0 et surtout vous montrer les dernières possibilités du Web collaboratif pour votre entreprise.

Au programme nous ferons un tour rapide de la planète Web et nous vous montrerons une série de cas concrets :

- Facebook Professionnel : un outil de fidélisation de vos clients
- Gérer son « e-réputation »
- Comment Cache-Cache développe-t-il son CA via les réseaux sociaux
- Utiliser un site collaboratif pour générer un flux de prospects en B to B

- Préparer l'implantation d'un nouveau commerce grâce au Web 2.0
- Mettre en place un « hub »

Plusieurs entreprises apporteront leur témoignage et nous dévoilerons les outils qu'elles ont mis en place : Cache Cache / Korben, Padelou, Forma Job, Riv 35

Important :

➤ Vous pouvez inviter vos amis responsables d'entreprises même s'ils ne sont pas (encore) adhérents au CEPR, cette soirée sera l'occasion de leur faire connaître le CEPR) ■

D. Guitton (Solvitnet) Pilote Commission Economique / A. Chevalier - (ID l'Agence)

Gazette

Les élections des élus à votre nouvelle CCI territoriale et régionale ont eu lieu en décembre 2010. Elles confirment l'arrivée en force des entreprises de notre pays de Dinan et du CEPR notamment dans cette chambre consulaire à fort pouvoir en termes d'animation économique mais aussi de lobbying, après un gros travail de fond entamé et poursuivi par le CEPR depuis les années 2005.

En effet, nous pourrions ainsi tous compter sur la présidence d'Alain Daher à la Région pour avoir un œil bien veillant sur l'animation économique du 22, Alain étant le décideur de l'aide accordée au CEPR depuis 2005, mais aussi l'ancien président de la CCI des Côtes-d'Armor depuis 2000 et membre de L'UPIA.

D'autre part, 2 élus de la CCI siègent à l'AG de la CCIR (Jean-Pierre Lambert et Yannick Ecobichon) et 3 élus siègent au bureau de la CCIT, organe éminemment décisionnaire, dont 2 vices présidents (BG, JPL et YE). Enfin, j'ai l'honneur d'avoir pris la présidence de l'antenne de la CCI de Dinan.

Comme annoncée dans mes vœux auxquels je vous remercie d'être venus nombreux, vous pouvez compter sur moi pour qu'ensemble, avec les membres du CEPR, son bureau et son président F.Moy, nous fassions émerger une convergence de vue avec nos élus politiques et autres partenaires en charge de l'animation économique, sur tous nos dossiers en cours et à venir, de manière à ce que les réalisations ne tardent pas.

Et pour preuve de notre force, un projet en

attente depuis 2005 est définitivement (j'allais dire enfin) validé par nos politiques suite à une réunion avec vos représentants le 25/1/2011 : je parle bien évidemment du projet de golf à Aucaleuc.

Donc rendez vous avec vos équipements pour la prochaine compétition de golf du CEPR en juin 2012, sur le parcours d'Aucaleuc. Mais d'ici là bien d'autres dossiers nous attendent, de la pépinière d'entreprises en passant par le SCOT (Schéma de Cohésion Territoriale), le projet de transport en commun et la modernisation de nos infrastructures.

Meilleurs vœux de bonheur, santé et réussite à vous, vos proches et vos entreprises. ■

Yannick Ecobichon (CCE)
Vice président délégué de la CCI antenne du Pays de Dinan

**Rideaux de fermeture et d'aération
Portes enroulables**

eurosom®

Tel : 02 96 34 50 50 - Fax: 02 96 34 53 30 - contact@eurosom.eu - www.eurosom.eu

CEPR info

Animatrice du Club :
Corinne FERREY
B.P. 65234 - Quévert
22105 Dinan Cedex
c.ferrey@le-cepr.com

Pilotes CEPR info :
Serge MENEZ,
Jean-François PEREZ.

Comité de rédaction :
Corinne FERREY,
Natasha GAYSINSKI,
Serge MENEZ,
Gaëlle OLLIVRO,

Cette lettre est téléchargeable sur le site www.le-cepr.com

Prochaine parution :
AVRIL 2011

L'imprimerie de la Rance présente ses vœux à tous ses clients !

aux autres aussi, mais moins fort.

Désolé pour le retard, la fin d'année fut mouvementée...

Offset • Numérique

02 96 83 39 02 - ir2@wanadoo.fr - www.imprimeriedelarance.com

CEPR Info



LETTRE D'INFORMATION

n°13

FEVRIER 2011

DOSSIER

Edito



Cent fois sur le métier ; remettez votre ouvrage ...

C'est par ce célèbre proverbe que je démarre cet éditio pour ce 1^{er} numéro de 2011.

En effet, 2010 vient juste de se terminer, nous n'avons pas commencé à en faire le bilan que, comme chaque année, nous remettons à zéro les compteurs, de nouveaux budgets sont en place et avec eux tous les outils de pilotage de nos entreprises.

Une nouvelle année est toujours un nouveau départ, un nouveau challenge, un nouvel élan.

C'est ce qui nous plaît, ce qui nous motive, même si en ces temps compliqués nous aimerions faire des prévisions plus audacieuses.

Il en est de même pour notre association. Elle attaque sa deuxième décennie qui devra la confirmer comme pérenne et ambitieuse.

Les projets ne manquent pas et le développement du Club est un objectif affiché pour ces prochaines années.

Un développement quantitatif par le nombre de nouveaux membres qui vont venir nous rejoindre. Un développement qualitatif avec une volonté affichée de travailler en réseau avec les nombreuses instances économiques qui nous environnent et l'organisation de soirées CEPR passionnantes.

Votre Club d'entreprises vous représente auprès des différentes instances économiques et politiques de notre territoire. Il sera donc au cœur des débats, force de proposition et d'influence sur les décisions économiques nous concernant.

Les discussions en cours sur les « nouvelles taxes »¹ en sont une évidente illustration.

Nous devons rester mobilisés, vigilants, constructifs et imaginatifs afin de passer ce gros grain que certains appellent « crise » et qui tarde à s'éloigner.

A tous, je renouvelle tous mes vœux de santé et de bonheur à vous, à vos proches, et à tout votre personnel.

Frédéric MOY
Président

¹ Taxe sur les enseignes et taxe de transport

Vous souhaitez communiquer dans le CEPR Info, merci de nous contacter sur le mail : contact@le-cepr.com

Recruter des Personnes en Situation de Handicap.

Fin 2010, la réglementation sur l'emploi de travailleurs porteurs de handicap s'est durcie, il nous a semblé opportun d'apporter un éclairage au travers de témoignages de salariés en situation de handicap, d'intervenants experts. D'ailleurs, un certain nombre d'entre vous s'est déjà engagé dans cette démarche.

REGLEMENTATION

Les conditions d'emploi et de protection sociale des personnes souffrant d'un handicap sont spécifiques.

Leur insertion professionnelle est cependant favorisée par une obligation d'emploi à la charge des employeurs. Plusieurs modalités sont possibles.

Les employeurs concernés :

- tous les employeurs ou établissements d'au moins 20 salariés au 31 décembre soit, le 31/12/2010 pour l'obligation afférente à 2010. Les salariés sous CDI ne sont intégrés que s'ils sont présents au 31/12.
- les entreprises nouvelles ou celles qui franchissent le seuil de 20 salariés disposent d'un délai de 3 ans pour se mettre en conformité mais doivent cependant souscrire une déclaration.

Le nombre de bénéficiaires à employer : 6% de l'effectif total de l'entreprise ou de l'établissement, cette obligation pouvant être respectée par des emplois à temps plein ou à temps partiel.

L'exécution de l'obligation :

- par l'emploi de handicapés (notamment, travailleurs reconnus comme tels par la commission ad hoc, victimes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles, titulaires d'une pension d'invalidité de 2^e catégorie en particulier, titulaires de la carte d'invalidité, titulaires de l'allocation aux adultes handicapés...).
- par la sous-traitance de certains travaux à des entreprises adaptées, des centres de distribution de travail à domicile ou des établissements ou services d'aide par le travail.
- par l'application d'un accord de branche, de groupe d'entreprise ou d'établissement relatif à l'emploi de handicapés, accord qui doit être agréé par l'administration.

- par l'accueil de stagiaires par le moyen d'une convention conclue entre l'entreprise, le handicapé et l'organisme pour une durée d'au moins 40 h.

- par une contribution financière versée à l'AGEFIPH avant le 15 février de l'année. Elle est calculée par bénéficiaire manquant sous déduction de coefficients de minoration tenant aux efforts consentis par l'entreprise en matière de maintien dans l'emploi ou de recrutement direct. Une minoration

pourra être obtenue en cas de reconnaissance par l'AGEFIPH de la lourdeur du handicap à compter du 1/07/2011.

Le nombre de ces bénéficiaires manquant est multiplié par les montants suivants de SMIC horaire (celui en vigueur au jour du versement): 400 fois pour les entreprises de 20 à 199 salariés, 500 fois pour celles de 200 à 749 salariés, 600 fois pour celles de 750 salariés et plus. 1500 fois, quel que soit l'effectif de l'entreprise, pour les établissements n'ayant, pendant plus de 3 ans, occupé aucun bénéficiaire de l'obligation, passé aucun contrat de sous-traitance ou n'appliquant aucun accord.

Exemple : une entreprise de 300 salariés doit employer 18 travailleurs handicapés. Si cette entreprise ne répond pas à son obligation d'emploi, la contribution financière s'élèverait à plus de 227 000 euros (chiffres AGEFIPH 2010)

C'est l'AGEFIPH Contribution qui est destinataire de ces sommes qui peuvent donc être particulièrement lourdes en cas de défaillance de l'entreprise à l'égard de cette obligation d'emploi.

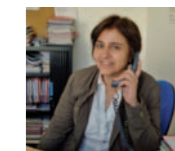
Une déclaration (à la DIRECCTE actuellement et à partir de 2012, à l'AGEFIPH) doit être effectuée par les entreprises assujetties à l'obligation d'emploi avant le 15 février de chaque année.

Attention. L'absence de déclaration ou la non réalisation entière de l'obligation d'emploi sont passibles d'un versement au Trésor Public d'une pénalité.

Michel Moulin (UPIA)

COMMENT RECRUTER ?

Le label Cap emploi rassemble les structures qui apportent un service de proximité aux entreprises et personnes en situation de handicap pour les questions liées au recrutement et au parcours vers l'emploi. Il est financé par l'Agefiph, le FIPHP et Pôle Emploi.



Chantal EMERIAU
Ohé Prométhée

L'Agefiph gère les contributions financières versées par les 57 012 entreprises de + de 20 salariés (563 millions € en 2008). Elle met à disposition des entreprises et des personnes handicapées, 4 réseaux nationaux qui assurent par l'intermédiaire de prestataires ou organismes une mission de service public, inscrits dans le cadre de la loi Handicap de Février 2005 et dédiés à l'insertion professionnelle des personnes handicapées.

4 réseaux pour 4 besoins

Faciliter l'embauche et l'insertion d'un collaborateur handicapé.	Informez sur l'obligation d'emploi de personnes handicapées, et notamment de diminuer le montant de la contribution à l'Agefiph	Maintenir en activité un salarié dont l'état de santé devient incompatible avec son poste de travail	Optimiser durablement l'employabilité / la carrière d'un collaborateur handicapé
Département 22			
Ohé Prométhée Dinan Prométhée22.org	PERFORMANCES HANDICAP alther.ph22.org	PERFORMANCE HANDICAP performancehandicap.org	AGEFIPH Bretagne agefiph.fr
Département 35			
ADIPH adiph35.asso.fr	UNION DES ENTREPRISES ENTREPRISES35.FR	ADIPH 35 adiph35.asso.fr	AGEFIPH Bretagne agefiph.fr

Le handicap ne se voit pas. 90 % des handicaps ne sont pas visibles et les personnes à mobilité réduite représentent 3 % de la population. La population handicapée en emploi en France est de 680 000 personnes.

La méconnaissance, frein à l'embauche.

Des freins existent : manque de candidature, inadéquation des compétences, crainte d'une productivité moindre, risque d'absentéisme pour problèmes de santé, ou difficultés d'intégration. Pourtant la plupart des entreprises ayant recruté jugent l'expérience enrichissante. L'obstacle est lié à une méconnaissance de personnes qui font l'objet plus que d'autres, de conceptions stéréotypées.

Embaucher des vraies compétences

La mission de Cap emploi est d'accompagner les personnes inscrites à Pôle emploi reconnues travailleur handicapé vers l'emploi en milieu ordinaire de travail : technicien informatique, conducteur de travaux, comptable ... L'entreprise recrute pour être en cohérence avec ses valeurs, élargir son vivier naturel de candidat, trouver des compétences rares ou pointues grâce à la mise en place des formations par Ohé Prométhée.

Faire appel à un unique spécialiste du recrutement

Cap emploi est votre interlocuteur référent sur le département pour

- Diffuser vos offres d'emploi et consulter la CVthèque sur capemploi22.org - agefiph.fr ou hanploi.com
- Permettre au futur collaborateur de découvrir vos métiers ou faire son stage afin d'élaborer son parcours professionnel.
- Embaucher des personnes qui auront reçu une formation adaptée aux postes à pourvoir puis validée notamment par des mises en situation professionnelle dans vos entreprises
- Bénéficier d'une assistance pour le montage d'aides techniques, financières ou humaines : aménagement de poste de travail, formation préalable à l'emploi (100 pers sur Dinan en 2010), tuteur externe...

Article réalisé par Natasha GAYSINSKI, grâce à la contribution d'Ohé Prométhée - Chantal Emeriau 02 96 87 68 78

TEMOIGNAGE de Bruno FERET

(technicien dessinateur d'étude - à droite sur la photo)

Reconnu travailleur handicapé suite à un accident de la vie, il y a déjà cinq ans, la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) m'a soutenu pour m'orienter vers le retour à l'emploi.



J'ai réalisé une formation qualifiante et bénéficié de diplôme d'état (BEP architecture et de l'habitat) et BAC PRO (étude et technique du bâtiment).

Sollicité par la société KERFROID (adhérente au CEPR), j'ai intégré l'entreprise dans le cadre d'un CDD de 3 mois depuis début janvier 2011 dans la perspective d'un CDI. Mon contrat de travail est un emploi à temps partiel, ainsi je travaille tous les matins de 8h à 12h ; ce rythme est adapté à mon état de santé et à mes soins journaliers (kinésithérapie).

J'ai aussitôt été intégré à l'équipe en participant à la réunion hebdomadaire. Les présentations se sont poursuivies sans jamais parler de mon handicap. Très bien accueilli par l'ensemble des salariés, ouverts à la discussion, ils m'ont conseillé sur les tâches à effectuer.

Le dirigeant de KERFROID Joël LALAIRE (à gauche sur la photo), à l'écoute de mes remarques, va remplacer les équipements actuels par des modèles plus adaptés au travail demandé et à mon handicap.

Enfin, bien accepté et intégré dans l'entreprise depuis plus de trois semaines, je trouve un intérêt particulier à cet emploi, une atmosphère très agréable règne dans notre bureau d'étude. Un éventuel contrat à durée indéterminée est envisageable. ■

Rencontres Mensuelles

Visite de la Source des Eaux de Sassay à Plancoët

Octobre 2010

Le CEPR, en partenariat avec Cœur Emerald, a organisé la visite exceptionnelle de l'entreprise Nestlé Waters Eaux de Plancoët. C'était à titre tout à fait exclusif que le Directeur Commercial de l'Usine Nicolas CHERDRONNET a autorisé les chefs d'entreprises membres du CEPR à visiter les ateliers d'embouteillage ...

Depuis 1916 la source Sassay de Plancoët est reconnue comme une eau minérale et fait l'objet de cures, de la source à domicile. Puis, en août 1928 un décret ministériel autorise sa commercialisation comme eau minérale naturelle.

Son site de 96 hectares, protégé de toute exploitation agricole, contient 3 sources : 2 minérales "Plancoët" et 1 source "St Alix". L'eau est filtrée pendant environ 10 ans à travers 110 m de profondeur. Cette eau sans nitrate, est pure et équilibrée en sels minéraux.

M. MARIE, Directeur de Production a accueilli les adhérents pour expliquer le fonctionnement des lignes d'embouteillage. Une fois toutes les conditions d'hygiène remplies (charlottes, blouses, chaussures de sécurité et lavage des mains...) les participants ont découvert le processus de production.

Lors de la production des 45 millions de bouteilles par an, + de 200 contrôles par jour sont effectués afin de garantir la qualité de l'eau à ses consommateurs.

L'automatisation, grâce à une technologie de pointe, permet de remplir + de 15 000 bouteilles par jour. Les salariés, formés à l'hygiène et la sécurité, assurent et veillent au bon déroulement de l'embouteillage.

Dans le musée des Eaux de Sassay, une petite maison de pierres... on peut découvrir, les lères affiches, étiquettes et les machines (manuelles à l'époque...) d'embouteillage. L'eau était extraite juste sous le musée. La source était forée et l'eau était mise en bouteille sur place...

A la suite de cette visite, Mme La Maire de Plancoët, Mme LE DISSEZ, a accueilli tous les participants à la salle des fêtes de Plancoët pour présenter en quelques mots la convention signée entre Nestlé Waters et les institutions, sur la préservation du site.

A l'issue de cette conférence, qui a pleinement intéressé les 60 participants, la soirée s'est prolongée au restaurant Crouzil. ■



Nouveaux Adhérents

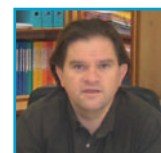
SOCIETE / NOM	FONCTION	DOMAINE
ARECO Patrick CHEMINADE	Gérant	Expertise Comptable
ARMORIC MENUISERIE Antoine CHATEL	Gérant	Menuiseries intérieures et extérieures
Ets FOUGERAY Nicolas DABOUSSY	Directeur Général	Peinture Décoration
EUROSOM Xavier GUGUEN	Gérant	Fabrication et pose de rideau d'aération
CHAMBRE DES METIERS et de L'ARTISANAT Jean-Pierre JEHAN	Animateur économique	Formation
HOTEL ARVOR Maxime JULLIEN	Directeur	Hôtellerie
SARL Daniel PIERRE Nicolas LANCIEEN	Gérant	Peinture
ALBATROS Michel SIMON	Gérant	Equipement de la Maison

Agenda du Club

MOIS	RÉUNIONS DE BUREAU
MARS 2011	Mardi 1er - 18 h 30 à la CCI Dinan
AVRIL 2011	Mardi 5 - 18 h 30 à la CCI Dinan
MAI 2011	Mardi 3 - 18 h 30 à la CCI Dinan

MOIS	JOURS	RENCONTRES MENSUELLES
FEVRIER 2011	Jeudi 24	Conférence WEB 2.0
MARS 2011	Jeudi 31	Les Thermes Marins - Saint-Malo
AVRIL 2011	Jeudi 28	Visite entreprise
MAI 2011	Jeudi 26	Conférence stratégies des entreprises
JUIN 2011	Jeudi 30	Assemblée Générale

ZOOM sur



ATELIERS PIFAUDAIS (ESAT)

Interview de Loïc COMMUNIER - Directeur



Au cœur de Quévert et sur un site de plus de 3.5 hectares, les Ateliers Pifaudais accueille 149 personnes reconnues travailleurs handicapés.

Dans quel contexte légal intervenez-vous ?

«Créée en 1975, notre développement a été soutenu par un contexte légal incitatif et surtout une prise de conscience des responsabilités sociétales. En effet, depuis 1987, les entreprises, administrations et collectivités de plus de 20 salariés ont l'obligation d'employer 6% de personnes en situation de handicap. Les entreprises ne respectant pas ce quota doivent s'acquitter d'une contribution à l'AGEFIPH (Association nationale de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées) ou au FIPH-FP (Fonds pour l'Insertion de Personnes en situation de Handicap - Fonction Publique). La Loi du 11 février 2005 étend cette obligation d'emploi à la fonction publique sur le handicap.»

Votre mission est double, sociale et économique...

« Nous sommes avant tout un Etablissement

de Service d'Aide par le Travail (ESAT) médico-social de travail protégé, réservé aux personnes handicapées et visant leur réinsertion sociale et professionnelle.

Afin de réaliser notre mission première, nous proposons aux entreprises, particuliers et collectivités locales des services très divers : Blanchisserie, Espaces verts, Sérigraphie, Broderie, Gravure, Métallerie, Menuiserie, Restaurant commercial, Sous-traitance...

Dans l'accompagnement des personnes handicapées, nous avons également une autre structure qui accueille 35 personnes (une E.A. ou Entreprise Adaptée) dont la mission est de les accompagner pour un retour vers le milieu ordinaire de travail. »

Quelles sont les difficultés que vous rencontrez ?

« Nous devons faire connaître le travail protégé et informer les acteurs économique de notre positionnement et notre environnement des ESAT et des EA. Les missions "handicap" rencontrent principalement 3 types de difficultés liés à la méconnaissance du secteur protégé et adapté :
- identifier avec précision les métiers et les établissements

- disposer d'un interlocuteur unique pour apporter assistance en cas de projet de recrutement
- se repérer dans nos organisations médico-sociale

Concrètement, outre l'engagement social et le respect du cadre législatif, qu'apportez-vous de spécifique aux entreprises ?

Notre organisation permet une grande flexibilité dans certains métiers, exemple la sous-traitance, et d'offrir aux entreprises des réponses ponctuelles ou pérennes dans leur propre organisation. De plus, la pluridisciplinarité dans nos métiers, permet dans certains marchés ou auprès de certains clients, de conjuguer nos réponses et de devenir l'interlocuteur unique face à une demande. Enfin, notre positionnement actuel dans l'économie sociale et solidaire, doit trouver sa place dans le tissu économique, et ce de concert avec les entreprises. ■

Le 22 décembre dernier, les Pifaudais ont soufflé leurs 35 bougies. Bon vent !

BP 46356 - Quévert - 22106 Dinan Cedex
Tél. 02 96 87 33 40 - www.pifaudais.fr
lcommunier@pifaudais.fr

Speed meeting "Qui est qui ? Qui fait quoi ?" - Novembre 2010

Vous étiez plus d'une trentaine à participer à cette rencontre mensuelle dédiée aux échanges...

De nombreux nouveaux adhérents ont ainsi pu présenter leur activité aux adhérents du Club.

Les cartes de visites, tirées au sort à chaque séance, ont assuré la diversité de ces rendez-vous chronométrés ... Ainsi, rythmés par la clochette, les entretiens d'une dizaine de minutes se sont enchaînés et parfois les contacts étaient si intéressants qu'ils étaient difficiles à interrompre !..

La convivialité était donc au rendez-vous sur la mezzanine du restaurant "Le Coin du Feu" à Dinan, où le cocktail d'initiation clôturait la séance...

De grands groupes de personnes se sont naturellement et spontanément installés autour de tables élargissant ainsi les cercles de discussion.

Soirée festive - Décembre 2010

Pour terminer l'année 2010, le Club a organisé sa dernière rencontre mensuelle de l'année au Club Rive Gauche sur le Port de Dinan...

Malgré une météo bien fraîche, la rencontre a motivé plusieurs d'entre vous...

Quelques 90 convives ont répondu présents à cette soirée où les mots d'ordre étaient « détente , échanges et convivialité ... » ! ■

